

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 835 700 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA RUE KÉROUAC AINSI QUE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET POUR FINANCER LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECO

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2023, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté le règlement 294-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 835 700 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures d'une partie de la rue Kérouac ainsi que des travaux de raccordement de bouclage du réseau d'aqueduc et pour financer la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECO;
- Qu'en date du 12 juillet 2023, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 294-2023;
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité ainsi que sur le site internet;
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Islet, ce 14 juillet 2023.

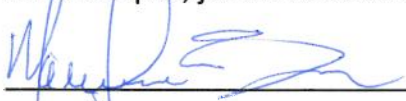


Pour
Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 14 juillet 2023.

En foi de quoi, je délivre ce certificat.



Pour
Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière